



TRIBUNAL INTERNATIONAL DES ÉVICTIONS

(Milan, Italie, 9-10 octobre 2014)

Informations générales

1. Pays Cameroun
2. Ville Yaoundé
3. Localité / quartier Etoa Meki
4. Communauté ou noyau familial menacé d'expulsion Communauté pluri ethnique

Description du cas d'expulsion forcée

5. État de l'expulsion forcée 2 (en cours)
6. Historique et antécédents du cas Les populations menacées d'expulsion en ce moment du bloc 6 du quartier Etoa Meki y sont installées depuis les 1960 1965, 1970 pour la plupart et un peu plus tard en 1980 pour d'autres. Ils ont régulièrement acquis leurs parcelles respectives auprès des natifs et sont en possession des documents justifiant ces transactions (un registre répertorie d'ailleurs ces pièces). Les déguerpis potentiels ont paisiblement vécu sur leur espace tout comme leurs ascendants jusqu'en 2010 lorsqu'un spéculateur vient les sommer de déguerpir en leur brandissant un « titre de propriété » acquis dans des conditions troublantes. Des mises en demeure seront servies aux habitants du bloc 6 sus mentionné de ce quartier par les soins d'un huissier de justice accompagné de menaces et intimidations en tout genre.
7. Estimation du nombre de personnes affectées (en chiffres). Proportion du nombre de femmes et enfants parmi elles? Au moins 60 ménages sont dans le collimateur de cet usurpateur ; et si comme nous le savons qu'au Cameroun un ménage compte au moins 05 individus, il est évident que 300 individus sont potentiellement expulsables de ce quartier.
8. Quelles sont les raisons motivant l'expulsion, officielles et officieuses? Les raisons (officieuses) de ces velléités d'expulser de paisibles habitants viennent du fait que le bourreau se targue d'être le descendant légitime du vendeur, statut qui lui est d'ailleurs récusé par le vrai descendant allié des victimes. Mais, la raison principale c'est que l'agitateur est confronté aux problèmes financiers et espère revendre ces espaces après son projet à prix d'or.
9. Principaux faits survenus en lien avec l'expulsion (dates et heure) Les altercations régulières orchestrées par cet individu ne manquent de perturber la tranquillité des citoyens. Des menaces verbales et autres injures à relents tribales sont au menu.
10. Quels sont les dommages subis? Agressions physiques et destructions de marchandises ont été enregistrées dans cet imbroglio devenu permanent.
11. En quoi les femmes et les enfants sont-ils particulièrement affectés par l'expulsion? Les femmes et les enfants sont particulièrement touchés en ce sens qu'ils sont les plus vulnérables. La violence quasi permanente sur le quartier a un impact psychologique fort sur cette frange de la population.

12. Quelles sont les autorités planifiant et/ou procédant à l'expulsion? Le chef de village, autorité traditionnelle de la place, co-planifie activement en arrière plan pour cette expulsion et est connu et reconnu comme mentor du spéculateur.

Mesures prises et suivi

13. Les personnes expulsées ou menacées d'expulsion sont-elles soutenues par des organisations locales, nationales, internationales? si (oui: lesquelles ?)

- RNHC (Réseau National des Habitants du Cameroun) ; - ASSOAL (Actions Solidaires de soutien aux organisations et d'Appui aux Libertés) ; - Plateforme DESC.

14. Quelles mesures ont été prises par les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et /ou par les organisations qui les soutiennent pour empêcher l'expulsion? Les mesures prises par les personnes menacées d'expulsion vont de la dénonciation des actes de corruption qui ont émaillés la procédure d'obtention du prétendu titre de propriété, à leur structuration en association, la prise de contact avec un Avocat et autres.

15. Quelles mesures ont été prises par les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et /ou par les organisations qui les soutiennent pour réduire ses effets? Pour réduire les effets de cette menace d'expulsion, des rencontres de concertation, d'échanges coanimés par le RNHC et le Collectif ont été régulièrement tenues; des séances de sensibilisation et d'information ont été instaurées à l'issue des UIC (Université itinérantes Citoyennes) ; les membres du Collectif ont pris part à des ateliers de formation sur les procédures d'accès au Titre Foncier et du « vivre ensemble » avec un focus sur les jeunes et les femmes. Une association regroupant les victimes de ces exactions a vu le jour.

16. Quelles mesures ont été prises par les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et /ou par les organisations qui les soutiennent pour obtenir des réparations? Un Avocat a été commis par le RNHC pour un accompagnement judiciaire ; dans la même optique d'obtention des réparations, un parajuriste a été désigné par ASSOAL pour l'accompagnement administratif ; la justice camerounaise a été saisie (où l'affaire est pendante) dans l'espoir que le droit soit dit de manière impartiale.

17. Les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et les organisations qui les soutiennent ont-elles eu la possibilité de proposer des alternatives à l'expulsion? extra (oui: lesquelles?)

Une seule alternative a été proposée : celle de tout faire pour que ces habitants qui occupent leur bloc de bonne foi y soient maintenus au regard des documents matérialisant toutes les transactions foncières disponibles; qu'un accompagnement à la formalisation de leurs actes de vente soit exécuté afin des titres fonciers leur soit délivrés.

18. Quelles alternatives ou solutions possibles ont-été proposées par les autorités locales ou nationales aux communautés/personnes concernées? Aucune solution jusqu'ici n'a été proposée aux personnes concernées par la menace en dehors de l'alternative proposée par le RNHC, ASSOAL et la Plateforme DESC à savoir tout faire pour déjouer le déguerpissement.

19. Quelles sont les stratégies et mesures déjà mises en place ou prévues pour faire face à la situation et/ou se prémunir d'expulsions ultérieures? Des organisations de la société civile envisagent des actions telles que : • La mise sur pied d'un observatoire du droit au logement ; • La conduite des campagnes de plaidoyer et de lobby contre les déguerpissements

20. Pouvez-vous préciser de quoi il s'agit et quand cela aura lieu: jour, mois, année? L'observatoire doté d'un mécanisme d'alerte et d'une chaîne de contact pour réagir rapidement en cas de déguerpissement sera mis en place dès janvier 2015. Les campagnes de plaidoyer notamment la campagne « zero expulsion) se feront à l'occasion de la journée mondiale de l'habitat le 06 octobre 2014 et de la triennale des habitants de Novembre 2014.

Personne entrant les informations

- 21. Nom et prénom MOUKALA Maurice Innocents
- 22. Position Chargé de l'accompagnement administratif
- 23. Organisation RNHC (Réseau National des Habitants du Cameroun)
- 24. Adresse 5268
- 25. Pays Cameroun
- 26. Téléphone 23777039168
- 27. E-mail Moukalamakomb68@yahoo.fr
- 28. Site internet www.habitatcameroun.org
- 29. Langue de référence Français
- 30. Personne de contact (si différent) MOUKALA Maurice Innocents

Documents (télécharger)

- 31. Vidéos Nessun file multimediale disponibile.
- 32. Photos Nessun file multimediale disponibile.
- 33. Fichiers Nessun file multimediale disponibile.

Conditions de publication

- 34. Acceptez-vous que ces informations soient rendu publiques? si (oui)
- 35. Accepteriez-vous de témoigner publiquement lors de la quatrième session du Tribunal International des Évictions (Milan, Italie, 9-10 octobre 2014)? si (oui)